

Compte rendu de la réunion d'information du diagnostic territorial établi dans le cadre de la réforme territoriale

Présents : le Préfet de région, les directeurs régionaux d'administration ou leurs représentants

OS : FO, CGT, CFTC, CFE-CGC.

Le Préfet présente le cadre de ce chantier qui s'inscrit dans la réforme de l'Etat. Il dresse le paysage des réformes en cours :

- Revue des missions de l'Etat : les 1eres décisions suites aux travaux de fin 2014 devraient apparaitre courant Mai, il semble qu'il y ait quelques difficultés car ces décisions touchent aux États-majors.
- La charte de déconcentration avec un projet de décret en Mai
- La réforme territoriale de l'Etat co-pilotée par le MI et la Fonction Publique.

L'enjeu est de savoir comment se réorganise l'Etat dans les régions fusionnées mais également dans celles qui ne le sont pas. C'est une demande du premier ministre.

La représentativité syndicale : le Préfet semblait gêné du cadre informel. Il regrette de ne pas avoir une représentation syndicale interministérielle au niveau régional. Il a donc conservé le format retenu pour les réunions sur la revue des missions de l'Etat, basé sur le format CESER.

Dans un premier temps, il présente le document « diagnostic territorial des pays de Loire » remis en séance et les 20 propositions qu'il fait.

Quelques focus :

- Il propose de réunir plus souvent les directeurs régionaux et opérateurs.
- Mettre l'accent sur la communication
- Certains transferts et réorganisation au sein des DDI
- Un débat semble ouvert sur l'organisation des services au niveau départemental (proposition 12)
- Une proposition d'expérimentation d'un SG interministériel départemental sur le 72. Il paraît que la situation s'y prête et que les équipes y sont prêtes.(la plupart des services sont dans le même bâtiment)
- Au niveau infra départementale, des pistes entre regroupement des services autour des sous-préfectures, maisons de l'Etat et maison de service public.

Suite à cette présentation, tour de table des OS.

Pour FO, nous regrettons le rythme forcé de ces réformes, nous regrettons que ces documents nous soient remis en séance avec l'impossibilité de consulter les syndicats FO concernés. Nous rappelons que nous sommes opposés aux fusions des services de l'Etat et à la régionalisation de la FPE. Nous dénonçons les suppressions de poste associées et la mobilité forcée pour les agents.

Nous avons rappelé que nous souhaitons une organisation et une déclinaison ministérielle permettant à chaque ministre et chaque ministère de porter ses politiques publiques et mettre en adéquation missions et moyens.

Nous avons rappelé notre attachement au maintien des statuts particuliers de corps, la continuité de la gestion ministérielle et des règles nationales de gestion pour renforcer le renforcement du service public républicain au plus près des citoyens.

Par conséquent, nous sommes contre la proposition 13 : la mise en place d'un comité technique interministériel au niveau départemental. (Il nous a précisé un oubli dans le document : il souhaite la même chose au niveau régional)

A la fin du tour de table des OS, le Préfet répond à nos remarques puis encore quelques échanges et précisions.

A la question sur les antennes des DSDEN (éducation nationale page 13), il répond que ce serait les inspecteurs (IEN et secrétariat IEN) qui seraient concernés.

Il s'est présenté comme un défenseur des mutualisations et pense que nous pouvons progresser sur ce point.

La question des UT dans ou hors les DDI va être à trancher.

Par rapport à notre position de principe sur les fusions, il considère que les fusions précédentes ont apporté de la valeur ajoutée.

Sur les propositions 19 et 20, il constate qu'il y a déjà quelques liens et que le rapprochement n'est pas à exclure.

Sur l'aspect immobilier, il prône le pragmatisme et le rapprochement avec certains opérateurs.

Il place ses propositions plutôt sur le champ des modes de fonctionnement mais on sent la volonté de récupérer la GRH et les finances pour entre autre : la mutualisation des achats, du parc automobile ...

Il a terminé en nous disant que, si nous souhaitions apporter des remarques sur son document, nous pouvions le faire sous 15 jours avant transmission au 1^{er} ministre.

CR rédigé par :
Fabien Chédeville
Port. : 06.60.17.91.61
René Richard
Port. : 06.23.73.56.40